

PEUPLE ET N° 7 CULTURE

bulletin d'information

n o u v e l l e s é r i e

j u i n 1 9 6 9

sommaire

pages

1 documents

- animation d'une ville à partir d'un centre culturel 1
- animation globale en milieu rural 11

2 informations

- action culturelle 19
- lectures 22

3 la vie de Peuple et Culture

- travaux des instances de direction du mouvement 30
- activités régionales 49

1 documents

animation d'une ville à partir d'un centre culturel ⁽¹⁾

Une société nouvelle

Poser les problèmes de l'animation d'une ville à partir d'un centre culturel nécessite au préalable, nous semble-t-il, que nous soyons attentifs à l'évolution de notre société.

Aujourd'hui, les mass-média, radio-cinéma-télévision, font partie du mode de vie des sociétés où nous vivons. Ces moyens de culture, que certains peuvent contester, modifient considérablement le comportement de chacun d'entre nous.

Aujourd'hui, le loisir fait partie de la vie. Peut-être déjà, le temps des loisirs est-il le temps de culture privilégié. Or, le temps des loisirs est récent. Nous avons connu une société où n'existaient que l'école, à des degrés divers, et le travail. Déjà, des sociologues peuvent écrire « Vers une civilisation du loisir ».

Aujourd'hui, nous vivons dans une société qui est caractérisée par l'accélération du progrès technique. Nous sommes passés d'une société stable à changements lents, à une société à changements rapides. Tous les jours, il est question de mobilité sociale, de recyclage, de nouvelles techniques. L'homme est-il adapté à cette accélération rapide, à cette innovation ? Comment et par quelle formation peut-il, en même temps, rester libre et, s'il le faut, contester ?

(1) Conférence prononcée par B. Cacérès à Nivelles (Belgique), le 1^{er} février 1969.

Cette accélération du progrès technique conduit à un certain nombre de déséquilibres :

- disproportion entre la culture reçue et la culture dont nous avons besoin,
- pratique différente du loisir qui éloigne les hommes au lieu de les rapprocher.

Le centre culturel

On appelle en France centre culturel des organismes très différents les uns des autres. La définition elle-même ne fait pas l'unanimité. Les centres sociaux, les maisons de jeunes et de la culture, les foyers ruraux, les caisses d'allocations familiales peuvent être considérés comme des centres culturels.

Un centre culturel peut être tout simplement un groupe d'associations culturelles qui établissent en commun le planning de leurs activités et de leurs prestations.

Un centre culturel peut être une institution municipale qui regroupe les activités des institutions culturelles traditionnelles comme Levallois dans la région parisienne. Dans ce cas, il y a lien, entre les bibliothèques, les salles de fêtes, les associations sportives, etc...

Un centre culturel peut être une institution municipale composée exclusivement de locaux (salles de théâtre, de réunions, etc.) qui sont au service des associations, mouvements d'éducation populaire, etc...

Un centre culturel peut être enfin un organisme municipal comprenant un ou plusieurs locaux, et un ou plusieurs animateurs, soit des gens du spectacle comme à Champigny dans la région parisienne, soit des animateurs de bibliothèques, soit des animateurs polyvalents. Selon des formules extrêmement diverses, l'animation culturelle, dans ce dernier cas, peut se faire autour de trois axes.

1. Les animateurs du centre culturel s'occupent des associations culturelles locales. Ce sont des animateurs « volants » à la disposition des associations qui les utilisent. Ces prestations culturelles dépendent du centre culturel.

2. Les animateurs du centre culturel préparent le public à recevoir un spectacle, un concert, une exposition, un film, une conférence, un débat économique, etc... Ce type d'animation

peut consister à mobiliser toutes les forces culturelles pendant un certain temps, un mois, une semaine... (le mois culturel de Châtillon-sous-Bagneux).

3. Les metteurs en scène, les gens de théâtre au service de l'animation d'un centre culturel peuvent préparer eux-mêmes des spectacles : théâtre, danse, marionnettes, etc... Ex. Cheureau à Sartrouville, Garran à Aubervilliers, Valverde à Saint-Denis, Debauche à Nanterre, etc...

Les collectivités de base peuvent être les agents déterminants d'un renouveau de la vie civique dans la mesure où elles suscitent et facilitent les échanges, la communication. Mais, en France, quand on parle d'action culturelle, on la voit trop souvent à travers les maisons de la culture ou d'autres institutions ayant des buts semblables. Une tradition ancienne veut que le culturel soit essentiellement ce qui concerne le développement par les œuvres de l'art. L'action culturelle ne semble concerner que le développement des connaissances, la culture littéraire et artistique. Cette notion ne devrait-elle pas être élargie ?

Elargissement de la notion d'action culturelle

Le développement de la personne s'opère dans son effort de réflexion sur tous les aspects de sa vie : relations avec ses proches, voisinage, milieu de travail, loisirs, place dans la cité; de telle sorte qu'elle puisse prendre conscience de sa situation concrète, de ses conditionnements et se préparer à prendre ses responsabilités dans la vie collective. Ne devrions-nous pas parler alors d'action socio-culturelle, c'est-à-dire d'une action qui aide les hommes à affronter les problèmes importants d'adaptation aux situations engendrées par la civilisation moderne ?

La réflexion sur la vie quotidienne est aussi un moyen de culture. Tout part de la vie et tout revient à elle. La manière de vivre définit aussi la culture.

Certes, l'action socio-culturelle n'est pas un fourre-tout. Les activités politiques et syndicales sont d'une autre nature, mais

la réflexion à leur sujet, l'information, la documentation ne sont-elles pas culturelles ?

L'action des parents, telle que la préconise par exemple **l'Ecole des parents**, contribue à la formation culturelle.

La préparation à l'action dans un quartier a une valeur culturelle.

L'initiation aux problèmes économiques entre également dans l'action culturelle.

C'est-à-dire que l'animation d'une ville à partir d'un centre culturel pose aussi les problèmes socio-culturels.

Tâche des animateurs de l'action socio-culturelle

Un centre socio-culturel essaie de répondre aux besoins. Ne devrait-il pas aussi

1. Contribuer à découvrir de nouveaux styles de vie personnels et collectifs.

Habiter un immeuble, un grand ensemble, un quartier, une ville devrait permettre à la cellule familiale de s'épanouir, de remplir effectivement ses fonctions. Est-ce le cas ? Dans le domaine de l'animation socio-culturelle, quels sont les rapports entre ceux qui y habitent ? Quel équipement est mis à leur disposition ? Comment peuvent-ils exprimer leurs besoins ? Comment s'adaptent-ils au monde moderne ? Ne faut-il pas essayer d'inventer des structures nouvelles appuyées sur de nouveaux centres d'intérêts où les loisirs tiendront une grande place ?

Permettre aux citoyens d'être capables de comprendre les relations entre les plans différents, de concilier le « souhaitable » et le « possible », fait aussi partie de l'action d'un centre socio-culturel.

2. Ouvrir la planification à tous les besoins résidentiels ou de quartiers.

La société de consommation dans laquelle nous vivons, change les habitudes, la manière de vivre, le style de vie. Peut-être que l'habitation, la zone résidentielle, le quartier déterminent plus que nous n'en sommes conscients notre comportement. Les biens de consommation dont nous disposons dans le domaine de

l'équipement collectif et individuel contribuent-ils à un épanouissement culturel individuel et collectif ? Qu'est-ce qui modifie le mode et le genre de vie ? En quoi celui d'un grand ensemble est-il différent de celui d'un quartier ? Quelle est la place des loisirs dans leur vie quotidienne ? Ouvrir la planification à tous les besoins résidentiels, c'est essayer d'obtenir que dans la cité, le « sportif », le « social », le « culturel » trouvent leur place, non pas comme accessoires, mais comme éléments essentiels et complémentaires du style de vie.

La création de bureaux d'études avec la participation des techniciens et des usagers permettrait d'étudier l'ensemble de ces besoins et de mettre en place les structures et les moyens nécessaires pour les satisfaire.

Progressivement, la planification devrait s'étendre de l'équipement au domaine de l'animation. La formation des animateurs entre dans l'action socio-culturelle.

3. Contribuer à mettre en œuvre de nouvelles instances de vie démocratique dans le lieu d'habitation et les institutions d'animation.

S'il existe ou s'il se crée un centre culturel ou un centre socio-culturel, comment les usagers, qui connaissent leurs besoins, peuvent-ils être associés à l'élaboration commune d'une conception culturelle ? D'autre part, comment les associations culturelles déjà existantes peuvent-elles être associées à l'action d'un centre culturel ? Comment peut se faire la coordination ? Le fonctionnement d'un centre culturel doit également tenir compte de la réalité de ses usagers. De quelle manière ?

Il y a les usagers, le centre culturel, les associations existantes, le pouvoir communal, l'Etat. Comment coordonner l'ensemble et réaliser un harmonieux équilibre ?

Des problèmes complexes se posent. Le pouvoir doit-il être seulement dans les mains des conseillers municipaux ? Quelle consultation établir et de quelle manière, avec les usagers et les associations ?

A l'intérieur du conseil municipal, certains élus doivent se préparer techniquement, se spécialiser dans les problèmes culturels et aussi dans l'animation. En France, l'Adels (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale) par son bulletin **Correspondance municipale** et ses week-ends et stages, s'occupe activement de la formation des élus municipaux,

ainsi que la Fédération nationale des Centres culturels communaux.

Il faudrait qu'il y ait une collaboration étroite entre la population, les institutions ou mouvements culturels qui la représentent et les autorités, sans que cette collaboration retire quoi que ce soit aux pouvoirs publics issus du suffrage universel.

Il faut inventer des instances de relais, des instances de synthèse, de nouvelles méthodes de travail pour l'élaboration d'une conception commune de l'animation culturelle.

Buts d'un centre socio-culturel

Les tâches des animateurs d'un centre socio-culturel ayant été esquissées, il semble possible de fixer les buts de cet organisme.

Un centre socio-culturel municipal devrait être :

1. un organisme de **réflexion** et de **recherche** sur l'ensemble des problèmes sociaux et culturels de la cité. Un travail de recherche, de réflexion et de création devrait être un de ses premiers objectifs;

2. un organisme de **programmation**, de **coordination** et de **planification** de ce qui existe dans la cité, cela du point de vue des hommes, des équipements, et aussi des finances;

3. un organisme de **concertation** entre les usagers, les associations et les pouvoirs publics. Cela demande la mise en place d'institutions qui permettent l'intercommunication entre les associations et les pouvoirs publics. Réunir dans un même comité des intérêts et des buts parfois divergents n'est pas facile. Grouper les associations qui ont une tradition, des habitudes, un public, est pourtant souhaitable si l'on veut qu'un centre socio-culturel soit réellement efficace;

4. un centre socio-culturel doit se situer par rapport aux centres de diffusion commerciale des biens culturels : galeries d'art, agences de voyages, librairies dignes de ce nom, c'est-à-dire s'occupant de l'éducation et de la culture du lecteur; cinémas d'art et d'essai, par rapport à la culture cinématographique; marchands d'articles de sport par rapport à la culture sportive;

cafés culturels qui sont le siège d'associations sportives et culturelles, etc.

Une des fonctions du centre socio-culturel est d'être un groupe de pression pour soutenir ceux qui ont le même objectif. Encore faut-il qu'ils se connaissent, échangent, communiquent et définissent les objectifs qui leur sont communs;

5. un centre socio-culturel doit, de la même manière, se situer, dans la mesure où il est fondé sur un réseau d'associations volontaires, par rapport à l'Etat : assistant d'éducation populaire de la Jeunesse et des Sports, animateur culturel du ministère de l'Agriculture, etc... Certes, l'initiative des activités d'animation, d'éducation populaire doit, nous semble-t-il, être laissée aux associations volontaires définies par la loi de 1901. Mais les stages « Connaissances de la France », par exemple, organisés par la Jeunesse et les Sports, ne doivent pas être ignorés. Une coordination dans ce domaine pourrait être très efficace.

Enfin, un centre socio-culturel ne peut ignorer les centres universitaires et l'école. Une des fonctions du centre socio-culturel est d'être un ferment novateur dans le système scolaire, dans les institutions et parmi les enseignants, compte tenu qu'un certain nombre de ces enseignants œuvrent aussi dans l'action culturelle. L'expérience de Jean-Pierre Laurent, au centre culturel d'Annecy, par exemple, est probante à cet égard.

Efficacité d'un centre socio-culturel

Un centre socio-culturel efficace devrait, nous semble-t-il,

1. connaître les besoins de la cité. Les sociologues, et les enquêtes-participation, les animateurs doivent aider à la connaissance de ces besoins : besoin de cours du soir pour les étrangers, besoin d'un centre de jeunes, besoin d'un circuit de distribution de livres, d'une discothèque, etc.;

2. connaître les activités de toutes les institutions. Un comité permanent de toutes les associations existantes qui se communiqueraient leur planning serait de la plus grande utilité et éviterait quelquefois le double emploi d'hommes, d'argent et de

matériel. Alors peut-être la planification aurait quelque chance d'être efficace,

3. connaître l'ensemble des équipements culturels. Les équipements scolaires, les équipements municipaux, les équipements des associations, les équipements commerciaux s'ignorent souvent les uns les autres et se coordonnent rarement. L'étude précise du fonctionnement réel de ces équipements permettrait aussi de se rendre compte de ce qui manque et serait à créer dans une cité. D'autre part, l'implantation des équipements ne résoud pas tous les problèmes. Telle implantation dans un quartier populaire ne touche par exemple qu'un public étudiant. Enfin, les animateurs, les uns spécialistes, les autres polyvalents, devraient aussi « animer » dans l'ensemble des institutions : créer dans une cité, un rassemblement de tous les animateurs socio-culturels : ceux de l'enseignement, ceux des associations, ceux qui commercial où l'ensemble des problèmes d'animation serait étudié et planifié, permettrait sans aucun doute de mieux utiliser l'ensemble des forces qui sont au service de l'animation culturelle.

Relations entre le pouvoir politique et le centre socio-culturel

La municipalité distribue des subventions ainsi que l'Etat. Le centre culturel, en accord avec toutes les institutions, devrait être habilité à faire des propositions en tant qu'organisme technique. A cet effet, ses commissions spécialisées composées d'usagers, de responsables d'associations ou de mouvements peuvent faire appel à des personnalités ou des experts venant de l'extérieur. Il peut aussi créer des commissions extra-municipales.

Nous avons vu fonctionner dans une ville de la province du Québec au Canada une commission de ce genre qui, tous les ans, établissait un rapport pour le Conseil municipal en ce qui concerne la répartition des crédits. L'ensemble des usagers et des associations étant d'accord, la tâche du Conseil municipal s'en trouvait grandement facilitée.

Comme ce sont, dans le cas étroit, les municipalités qui investissent et financent (traitement des animateurs), le problème qui surgit toujours est celui du contrôle de l'animation.

Exercer le contrôle financier n'est pas du même ordre que d'exercer un contrôle culturel, mais doit-on même parler de contrôle culturel ? Cela entraîne parfois des conflits entre la municipalité et le centre culturel et parfois même, entre les élus politiques et le conseiller municipal chargé de ces problèmes, même s'il est de la même tendance politique que ses collègues.

Souvent, le conflit a lieu autour d'une conception traditionnelle : les Cloches de Corneville ou le nouveau théâtre.

Problèmes de l'animation

Statut des animateurs :

Les animateurs de centres culturels ou centres socio-culturels dépendent souvent de la municipalité, de l'Education nationale et d'associations.

La majorité des animateurs n'a pas vraiment de statut. L'instabilité financière est constante. La profession n'est même pas officiellement reconnue sauf pour les animateurs socio-culturels du ministère de l'Agriculture et, dans une certaine mesure, le corps des instructeurs du secrétariat de la Jeunesse et des Sports, encore que, dans ces deux cas, ils soient rarement mis à la disposition de centres socio-culturels.

La création d'un statut des animateurs semble une condition indispensable à l'efficacité de l'action des centres socio-culturels. On peut dire que la réussite d'un centre culturel dépend pour 95 % des animateurs et aussi que ces animateurs rencontrent la fidélité du public et, hélas, l'hostilité des municipalités.

Forme d'animation :

L'animation ne se fait pas toujours directement. Elle a besoin de relais, c'est-à-dire **d'animateurs bénévoles** qui préparent le public à la réception des activités. C'est ainsi qu'autour de la maison de la culture de Bourges, son directeur Gaby Monnet avait essayé de créer un réseau de deux cent cinquante relayeurs choisis dans les milieux les plus divers : enseignement, milieu ouvrier, milieu rural, etc... Ces relayeurs étaient formés par des week-ends techniques confiés à des associations spécialisées comme Peuple et Culture. Ils avaient un

contact direct avec le milieu dans lequel ils agissaient et peu à peu s'initiaient à une pédagogie spécifique de l'animation.

Un centre culturel a besoin pour son animation de **techniciens** capables d'expliquer à un public populaire des problèmes parfois difficiles. La formation de ces techniciens en vue de les préparer à ces contacts avec le public est une tâche des plus urgentes. Enfin, un centre culturel doit avoir à sa disposition des **animateurs permanents**, les uns polyvalents et les autres spécialisés.

Conclusion provisoire

La mutation de notre société demande dans le domaine de l'action socio-culturelle des innovations. On ne peut se contenter des institutions traditionnelles de diffusion de la culture et celles-ci doivent se transformer pour faire face aux nouveaux besoins.

Si l'éducation continuée pendant toute la durée de l'existence, c'est-à-dire l'éducation permanente est le problème majeur de notre société, les expériences des centres socio-culturels sont des exemples qui permettraient de préparer cette réalisation. En particulier, en étudiant les besoins réels du public, les constructions nouvelles peuvent supprimer le vieux cloisonnement entre l'école, le post et le périscolaire, l'enseignement professionnel et les activités d'éducation populaire.

Nous avons déjà dans la région parisienne, à Yerres, un ensemble culturel de ce style ouvert à tous.

Notre société à changement rapide conduit à « l'obligation culturelle ». La culture n'est plus un luxe mais un besoin. L'ensemble de nos actions doit préparer l'éducation permanente.

Bénigno Cacérès.

Nous tenons à remercier M. Georges Jean, animateur national de Peuple et Culture, M. Daniel Dumas, animateur du Centre culturel stéphanois, Maître Goutet, de Peuple et Culture, qui nous ont aidé à réaliser ce texte. Nous nous sommes également servi de la précieuse documentation de l'A.D.E.L.S.

animation globale en milieu rural

(commune de Vazerac) par Monique CHOBLET (1)

1. MOTIVATIONS :

— Vazerac, situation géographique humaine, économique, culturelle	1
— Conceptions	9

2. BUTS POURSUIVIS :

— Principes généraux et intentions	10
--	----

3. STRATEGIE :

— La lecture	14
— Création d'une association	20
— Le théâtre	24
— Mise en place d'une instance de synthèse	29

ANNEXES :

— Limites géographiques	30
— Compte rendu du stage « Connaissance du théâtre »	36

(1) Nous donnons ici le sommaire et les grandes lignes d'un mémoire (document ronéoté, 47 pages) dont nous avons brièvement rendu compte dans le **Bulletin d'information**, janvier 1969, n° 2, p. 61.

préambule

Fin 1966, un groupe de personnes, composé de jeunes ruraux, de l'instituteur et du maire, prend conscience qu'il n'existe dans la commune, hors une association sportive de football, aucune activité culturelle de loisirs. Ce groupe me demande de l'aider.

Pour éviter la confusion entre les besoins et les demandes, j'ai, dans un premier temps, cherché ce qui, dans la situation géographique, humaine, économique, culturelle de Vazerac, pouvait me renseigner sur la réalité des besoins et la possibilité d'un développement culturel de cette commune.

Je n'ai pas entrepris une étude du milieu telle qu'aurait pu le faire une équipe de sociologues, mais j'ai cependant essayé de m'approcher le plus possible de la réalité. J'ai compulsé les statistiques de l'INSEE, les fiches d'état civil des habitants de la commune, je me suis entretenue avec les instituteurs, les agriculteurs, le maire, les commerçants, les étudiants, les anciens, les jeunes, je les ai regardé vivre. La confrontation, l'analyse des faits ainsi recueillis m'ont permis, je l'espère, d'approcher la vérité.

L'équipe locale, moteur de cette expérience, s'est élargie à mesure que l'action se développait. Mes interventions se situent au niveau de relai, de formateur de cadres, de conseiller.

Novembre 1968 — l'expérience approche d'un tournant décisif. Les habitants de Vazerac, sensibilisés au problème du développement culturel, prendront eux-mêmes la suite de mon action.

buts poursuivis

Certains principes ont guidé notre action :

- la recherche d'un développement maximum de la participation et de la responsabilité des habitants.
- unir les efforts de la population à ceux des pouvoirs publics en vue d'améliorer la situation culturelle de la collectivité, de l'associer à la vie de la Nation.
- débiter et faire progresser lentement toute action, attendre l'adhésion des intéressés.
- partager les initiatives au niveau des animateurs et des promoteurs du développement culturel.
- contrôler régulièrement les actions entreprises, les réajuster si nécessaire.
- entreprendre les actions en fonction des moyens humains et financiers de la commune, sans perdre de vue les exigences de la structure des relations inter-communales.

stratégie

LA LECTURE

● Programme prévisionnel :

A court terme : décembre 1966-décembre 1967.

- sensibiliser le public aux méthodes d'éducation des

adultes et susciter des vocations d'animateurs (par un stage, par des veillées),

- former des animateurs-bibliothèque que nous pourrions recruter parmi les participants du stage précédent,
- laisser un certain laps de temps pour favoriser la maturation des idées nouvellement découvertes et permettre la manifestation d'éventuelles initiatives.

A moyen terme : décembre 1967-décembre 1968.

- Créer un centre de prêts pour les adultes et pour les jeunes de 5 à 16 ans.

Décembre 1968-décembre 1969.

Lorsque ce centre de prêts fonctionnera il faudra désigner un comité de lecture composé de personnes d'âge, de formation intellectuelle et de goûts différents. Il est bon qu'un tel comité soit le miroir fidèle des usagers de la bibliothèque. Il décidera du choix des livres, assurera leur dépouillement de telle sorte que le bibliothécaire connaisse le contenu et la valeur de son dépôt. Il réalisera des panneaux d'exposition et contribuera à l'animation culturelle.

A long terme.

Le livre a rejoint le lecteur. Il faut alors poser les bases d'une culture par le livre : éveiller le goût, le jugement et le désir d'action, faire en sorte que la lecture ne soit plus un divertissement agréable, un plaisir égoïste, mais une confrontation avec soi-même et avec les autres.

Pour cela des veillées autour d'un livre, près d'un auteur, la réalisation de montages ou d'expositions, nous aideront à rendre à la lecture un caractère actif et culturel.

CREATION D'UNE ASSOCIATION

Le stage « animation autour de la bibliothèque » a fait naître un besoin de regroupement chez les jeunes. Ils lancent un appel à tous ceux qui souhaiteraient se joindre à eux.

— Mars 1967 :

réunion au cours de laquelle se décident les orientations de la future association.

Le groupement devient foyer culturel et se rattache à la F.O.L.

La Mairie met un local à la disposition du foyer.

— Octobre 1967 :

réunion des adhérents : 31 sont présents et étudient les perspectives d'action culturelle de la nouvelle saison. De profondes divergences apparaissent dans le choix des activités et leur contenu.

Au cours du stage « connaissance du théâtre », débat sur le rôle d'un foyer dans le développement culturel de l'individu. A la suite de ce débat un comité restreint établit un questionnaire qui est soumis aux membres du foyer.

— Juin 1968 :

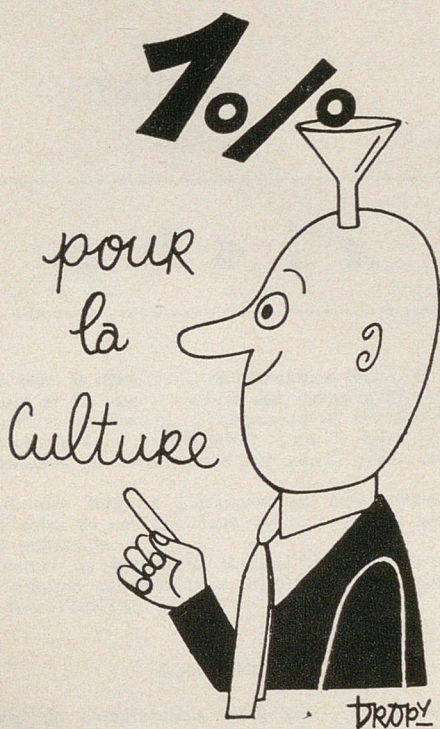
rencontre entre des animateurs extérieurs au foyer et les responsables du foyer, pour analyser l'évolution du foyer depuis sa création. Cette rencontre permet aux responsables de préciser leur rôle et leur fait prendre conscience des difficultés de l'animation. Dès lors, il apparaît nécessaire d'œuvrer pour la mise en place d'un animateur permanent polyvalent, s'occupant de l'animation de plusieurs micro-régions, pour la création d'une structure d'animation inter-communale.

MISE EN PLACE D'UNE INSTANCE DE SYNTHESE.

Sont actuellement sensibilisés aux problèmes du développement culturel :

- les animateurs du foyer des jeunes
- les animateurs des activités théâtre et lecture
- les animateurs du CIVAM
- le maire, les instituteurs, le secrétaire de mairie
- les commerçants.

L'instance de synthèse fonctionnera au cours de l'année 1968-69 en tant que noyau de réflexion et d'animation; elle étudiera un plan d'équipement pour la commune.



Le Comité de liaison et d'organisation pour le 1 % aux Affaires culturelles vient d'éditer pour ses journées nationales « 1 % du budget de l'Etat aux Affaires culturelles » une affiche (réalisée par le peintre-graveur Singier) et une série de cartes postales (réalisées par des dessinateurs humoristiques) à renvoyer à M. le ministre des Affaires culturelles. Dans le texte du dos, on lit notamment : « ...Le droit à la culture doit être reconnu et garanti... Il faut que les Français sachent que le budget général de l'Etat ne consacre pas même 1 % aux Affaires culturelles... Les crédits actuels... égalent très précisément 0,42 % pour l'année 1969... Les collectivités publiques et privées soussignées, parlant au nom de l'intérêt national, ont décidé d'unir leurs efforts pour obtenir ce 1 %. » Pour tous renseignements, on peut s'adresser au Comité de liaison, 10, rue Tholose, Paris-18°.

2 informations

a. d. e. l. s.

L'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale, avec laquelle Peuple et Culture entretient des rapports étroits et amicaux (l'ADELS participe notamment à l'animation de notre Université d'été axée sur l'Aménagement du territoire) vient de faire l'objet de décisions ministérielles qui la privent d'une grande partie de ses moyens d'action.

Peuple et Culture tient à s'associer au communiqué publié par l'ADELS à la suite de ces décisions, en le portant à la connaissance de tous ses adhérents.

Le Bureau actuel de Peuple et Culture s'efforcera par ailleurs de trouver des moyens concrets pour manifester la solidarité de notre mouvement avec l'ADELS.

COMMUNIQUE

Sous prétexte de compressions budgétaires, M. Comiti, secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, vient de supprimer toute aide financière à l'Association pour la démocratie et d'éducation locale et sociale.

L'A.D.E.L.S. est une association d'éducation populaire créée en 1958, agréée depuis 1964 par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Ses activités, qu'elle a développées grâce à une solide équipe de bénévoles et en liaison avec les membres associés cosignataires du présent communiqué, sont entièrement vouées à l'information civique et à l'éducation permanente des citoyens, à partir de l'étude des problèmes très concrets qui se posent à eux, au niveau du

quartier, de la commune, de la région. Outil d'information et de formation, l'A.D.E.L.S. s'est attachée depuis de nombreuses années à instaurer au niveau des collectivités de base, une plus grande participation des citoyens.

L'aide financière consentie à l'A.D.E.L.S. prenait la forme d'une subvention annuelle de 16 000 francs, complétée par la prise en charge par l'Etat de 50 % de la rémunération du délégué national de l'A.D.E.L.S. (dans le cadre du F.O.N.J.E.P.).

Bien que minime, cette contribution de l'Etat était décisive pour le bon fonctionnement de l'A.D.E.L.S. Elle lui a permis d'assurer environ 5 000 journées-stagiaires.

Alors qu'il est de plus en plus question de développer l'éducation permanente dans tous les domaines, en dépassant le cadre étroit de la vie professionnelle de chacun, les mesures qui viennent d'être prises à l'encontre de l'A.D.E.L.S. se situent à contre courant : elles indiquent nettement que le secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports ne reconnaît plus un caractère prioritaire à des activités favorisant une éducation permanente des citoyens par une prise de conscience de leurs responsabilités civiques et sociales.

Mais ces mesures montrent également l'urgence d'un réexamen des relations entre l'Etat et les associations privées assumant des activités dont l'intérêt public est évident.

En se réservant la possibilité de retirer ou de réduire brutalement en cours d'année des aides qu'ils accordaient antérieurement les pouvoirs publics s'opposent en fait à ce que ces associations développent des initiatives qu'il est impossible de financer selon des normes commerciales.

La solution nous paraît résider dans des contrats pluriannuels par lesquels l'Etat apporterait son concours financier en vue de la réalisation d'un programme d'activités définies. Ces contrats seraient renouvelés, modifiés ou résiliés, avant leur expiration, en fonction des résultats obtenus et des nouveaux programmes proposés.

Dans l'attente d'une telle évolution l'A.D.E.L.S. a lancé une souscription pour surmonter la crise de trésorerie que provoque cette décision brutale.

P.S. Les dons peuvent être adressés à l'A.D.E.L.S., 94, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris-6° - C.C.P. 13 942-51 Paris.

Face au pouvoir politique n'y a-t-il pas un pouvoir culturel ?

Sous ce titre, le journal de Rennes, **Ouest-France**, dans son numéro du 18 avril 1969, publie un article signé R. Joessel :

« Quelle est la place du loisir dans notre société ? Quelles sont les relations de l'action politique et de l'action culturelle ? Telles sont quelques-unes des questions sur lesquelles ont réfléchi, mardi, des éducateurs et animateurs de jeunes en compagnie de M. Joffre Dumazedier, à l'Office social et culturel.

« L'une des thèses émises par M. Dumazedier et qui a suscité de nombreuses interventions est qu'une bonne part de l'action culturelle échappe au pouvoir politique qui, de plus, se heurte à des résistances culturelles contre lesquelles il ne peut rien. Ne faut-il donc pas une autre force pour changer le monde ? a-t-il demandé. A côté du pouvoir politique, un pouvoir culturel n'est-il pas en train de se constituer ?

« Il est à souligner que, alors que M. Dumazedier a pris l'action politique dans un sens assez restrictif, la limitant à son aspect de prise de pouvoir par des groupes qui s'affrontent au niveau de l'Etat ou de la Commune et qui ont une doctrine, une stratégie et une tactique, il a pris, par contre, l'action culturelle, dans un sens très large.

« Quant aux loisirs, M. Dumazedier a souligné qu'ils sont apparus un par un, sans qu'il y ait eu une réflexion politique sur l'utilisation du temps libéré par la transformation des conditions de la production.

« **On conçoit les loisirs**, a-t-il dit, **on ignore le loisir** ».

« Il a évoqué alors les modifications qu'entraîne ce phénomène sur nos relations avec les autres activités : travail (les usines vertes), politique (multiplication du nombre des associations de loisir, etc...), urbanisme.

« Si, actuellement, les hommes fuient les villes, c'est qu'elles **deviennent inhabitables** ».

« La société industrielle a bâti des **« villes utilitaires »**. La ville moderne doit être conçue en fonction du droit social nouveau de l'individu : le droit au loisir. Et M. Dumazedier a esquissé ce que pourrait être une telle ville d'abord **« bâtie autour d'un espace inutile, d'un espace de la gratuité où la personne peut être heureuse dans son loisir. »**

lectures

ROLE DES COMITES D'ENTREPRISE - PROPOSITIONS POUR L'ACTION (Les activités de culture et de loisirs dans l'entreprise), **Correspondance municipale**, n° 93-94, décembre 68-janvier 69.

Ce dossier de 64 pages, illustré de photos et de nombreux tableaux, constitue la synthèse de trois enquêtes réalisées en 1965-1966, auprès des responsables des comités d'entreprise et des dirigeants patronaux.

Les renseignements recueillis auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises ont permis de dresser un bilan d'ensemble des activités de culture et de loisir dans l'entreprise. Si les bibliothèques et les fêtes arrivent en tête, la préférence va aux activités de loisir et de plein air. C'est l'évasion qui est recherchée. « Les services de prêt de matériel de camping se développent plus que les ciné-clubs », lit-on. Cette attitude est largement la conséquence, chez les salariés des entreprises d'un refus de la « culture » traditionnelle, de la culture bourgeoise. Loin de nier cette attitude, les responsables de l'action culturelle doivent s'y adapter.

Des analyses détaillées sont consacrées à certaines des activités recensées, choisies en raison soit de leur grande fréquence, soit de leur intérêt particulier. Ainsi, les pages consa-

(1) L'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS) est une association d'éducation populaire spécialisée dans l'étude des problèmes régionaux et locaux (gestion des collectivités locales, animation des équipements, développement d'une authentique démocratie locale). 93, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris-6^e.

créées aux vacances d'adultes et aux activités sportives et de plein air révèlent le succès de ces activités et écartent bien des idées reçues. On lira également avec intérêt le bilan concernant les **congés culturels** (congés-éducation et congés cadre-jeunesse) qui montre les lacunes des dispositions législatives existantes et, dans une certaine mesure, l'utilisation insuffisante qui en est faite. Quant aux activités culturelles proprement dites, de brefs développements sont consacrés à certaines activités encore souvent ignorées : billetterie, rapports directs avec les troupes théâtrales (TNP, théâtre de Villeurbanne), expositions itinérantes et formation culturelle.

Les chapitres suivants sont consacrés aux problèmes posés par les équipements, les animateurs et l'animation, le financement des activités.

Les informations chiffrées tirées des enquêtes sont complétées par les opinions des responsables des comités d'entreprise et des dirigeants patronaux, illustrées par leurs propres déclarations. Cette présentation vivante permettra à chaque lecteur de se faire une opinion et de porter un jugement. Enfin, l'ADELS propose des **SUGGESTIONS POUR L'ACTION**. Les comités d'entreprise doivent pouvoir constituer un lieu privilégié de diffusion culturelle, ce qui exige que soient enfin surmontés les obstacles tenant aux réticences patronales et à la pénurie de leurs moyens financiers. Des propositions concrètes sont présentées pour chacun des aspects étudiés précédemment et conduisent l'ADELS à préconiser les grandes lignes d'une véritable politique de développement culturel dans l'entreprise.

Georges JEAN : **LES MOTS ENTRE EUX**
Paris, Ed. Pierre Seghers, 1969, 88 p.

Notre ami Georges Jean vient de publier chez Seghers un recueil de poèmes, **les Mots entre eux**. Que de fois, depuis tant d'années, nous avons vu Georges Jean, assis comme en exil dans les réunions enfumées où se traitaient des questions de sous ou de structures; que de fois nous l'avons entendu inter-

venir, comme s'arrachant à un lointain paysage, pour donner sa part à la lourde nécessité quotidienne qui nous commande de vouloir changer le monde plutôt que de le subir. Nous savons mieux maintenant à quel commerce essentiel il renonçait, à quelle écoute plus captivante que celle de toutes les voix prononcées : aux dialogues silencieux des mots entre eux, à leurs mélodies plus fines et plus exaltantes que toutes celles que nous pouvons entendre. Mais il n'y a pas deux parts dans la vie : le chant silencieux des mots n'isole pas Georges Jean des bruits de Paris et du Monde, ses voix ne sont pas source de joies solitaires. Les mots de Georges Jean annoncent un temps où l'homme n'est plus un loup pour l'homme, où la parole n'est plus dérisoire, ni destructrice. Nous avons connu ensemble quelques instants d'histoire où cet avenir était déjà présent. Georges Jean nous le rappelle.

Et comme il ne s'agit pas entre nous de faire œuvre de critique, d'analyse, de dissocier, de recomposer, je lui dis merci, en lui rendant ici deux des poèmes qu'il nous a donnés. Deux poèmes que j'ai choisis dans son recueil pour les amis de Peuple et Culture, parce que je les aime plus particulièrement, plus fortement, et parce qu'ils traitent de nos affaires communes.

Joseph Rovani.

COMEDIEN

pour G. Monnet

Tu as les mains comme des feuilles
Ou comme les herbes sèches des vallées de ton adolescence
De tes lèvres à tes mains passe une rivière de bruit
Au fond repose la solitude écorchée d'une blessure toujours vive
Voix rauques de cailloux qui glissent autour de toi dans les
bistrotts du soir où le visage des comédiens retrouve la lumière fausse de la vie
Elles racontent un enfant sauvage Timon d'Athènes Don Juan
qui refuse d'être dupe de ses flèches et se blesse le premier
avant d'atteindre les assoiffés
Tu as les yeux immobiles comme ceux des grands rapaces nocturnes

Tu es celui qui fait souffrir car tu n'es pas sûr de ta joie
Tu es celui qui ouvre des puits de délices car tu n'es pas dupe
de tes chagrins
Tu t'accoudes lourdement sur la pierre des théâtres et le rocher
te pénètre et tu forces le silence à jouir de la présence de
l'homme
Tu es fragile comme la Poésie
Tu es dur comme la musique
Tu es plus seul que ton ombre
Tu es plus peuplé d'étincelles que les feux de sarments
Tu te dresses en moi comme l'amitié qui ouvre les portes de
mon cri.

A Levallois le long de la Seine
La piscine est vide
Les feuilles mortes pavent les berges
Les chrysanthèmes de la Toussaint
Sourient dans les cimetières
Et dans la forêt l'étang
Doré comme un œil de biche
Tend son miroir au passé
Les arbres rentrent leurs doigts de musique
La terre se nourrit de pourriture
Les morts de la banlieue
Les vivants emmurés dans les villages
Font la chaîne de la pluie
Couleur de nacre ta paupière
Muse de la quête et du don
Recouvre les flaques de lumière
Dans les chemins tristes des campagnes
et les longues rues de la ville
Il faut oublier de mourir
Il faut tendre à l'automne éternel
Une poitrine de marbre et de sang
Et les mots qui font le soleil

association culture populaire et sciences sociales ⁽¹⁾

Plusieurs camarades de Peuple et Culture engagés dans des actions où ils ont besoin d'un résumé d'ouvrages de sciences sociales ont demandé ce que l'Association « Culture populaire et sciences sociales » peut leur apporter et quels sont ses buts. Voici une information qui pourra leur être utile.

Constatant la distance entre les sciences sociales et l'action culturelle incluant l'éducation permanente, l'éducation populaire, l'éducation des adultes, l'animation culturelle, l'animation sociale, les organisations de jeunesse, l'Association a entrepris de favoriser le dialogue entre les hommes d'action et les hommes de recherche. L'Association a pour double objet de fournir aux agents de l'action culturelle les résultats les plus récents de la recherche; de susciter le développement d'une recherche scientifique permanente en vue du progrès de la Culture populaire (article 2 des statuts). Elle s'adresse plus particulièrement aux animateurs, aux organismes assurant l'action culturelle (Association d'éducation d'adultes et de jeunesse, Instituts de formation, Services administratifs, etc...). Les activités de l'Association s'expriment par deux modes d'action : diffusion orale, diffusion écrite.

Diffusion orale : Nous répondons à la demande des agents de l'action culturelle désireux d'assurer exposés, conférences, discussions, ou d'organiser des stages sur les problèmes du loisir, du développement culturel, de la connaissance du milieu, entre autres. Nous assurons une collaboration soit au niveau du programme, soit en participant directement aux stages ou aux Journées d'étude.

Diffusion écrite : Pour compléter et renforcer cette action, nous réalisons un ensemble de dossiers destinés à informer les animateurs des derniers résultats de la Recherche. Il est impossible de tout lire, il est devenu difficile de choisir. Nous faisons ce choix

(1) 66, rue Joseph-Chaleil, 78 - VIROFLAY. Président : Joffre Dumazedier; secrétaire générale : Nicole Samuel.

et analysons les ouvrages les plus importants et les plus récents qui peuvent être utiles à l'homme plongé dans l'action.

Un dossier est centré sur un thème traité sous l'angle **théorique** : évolution de la société globale, évolution d'un groupe social, mouvement d'idées, perspectives d'avenir, etc... ainsi que sous l'angle technique : méthodologie, documentation, statistiques, etc...

En outre nous réalisons, le plus souvent à la demande, des documents techniques que nous mettons à la disposition de toutes les organisations et de leurs membres.

DOSSIERS

Dossier n°1 : voir 11.

Dossier n° 2 : voir 8 et 9.

Dossiers n° 3 et 4 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PARTICIPATION DES USAGERS.

L'aménagement du territoire qu'est-ce que c'est ? Quelles sont les dimensions de l'aménagement du territoire dans le monde moderne ? Quels sont les moyens d'une politique concernant l'aménagement du territoire ? Comment équiper et animer la vie sociale ?

Dossier n° 5 : LOISIR ET CULTURE.

Qu'entend-on par loisir ? Quelle est l'importance du phénomène loisir en France ? Une nouvelle conception de la culture générale est-elle en train de naître ? Les comportements culturels obéissent-ils aux déterminismes sociaux ou à la logique des individus ? Tous les individus sont-ils égaux devant la culture ?

Dossier n° 6 : EVOLUTION DE LA SOCIETE FRANÇAISE CONTEMPORAINE.

Quels sont les traits des situations de transformation en France ? Peut-on affirmer le droit au loisir comme un aspect nouveau du bonheur ? Existe-t-il une ségrégation culturelle totale entre les classes sociales ? Le modèle d'action administrative à la française est-il en voie de transformation ?

Dossier n° 7 : L'HABITAT.

Quelles sont les conséquences de l'Urbanisation sur l'habitat ? Quel est le comportement des habitants dans un secteur d'habitation en voie de transformation ? Que représente pour les usagers la vie dans les grands ensembles ? Que symbolise le pavillon pour les habitants de logement collectif ?

Dossiers n° 8 et 9 : NOUVELLES DONNEES SUR LA CONDITION FEMININE.

Quels sont les facteurs démographiques économiques et sociaux ayant eu une action sur l'évolution de la condition féminine en

France ? Dans quelle mesure l'accès des femmes à l'enseignement a-t-il modifié la structure de la population active féminine ? Est-il vrai que les femmes travaillent de plus en plus ? Le « deuxième sexe » est-il entièrement dégagé des traditions ? Peut-on parler de la Femme, ou doit-on parler des femmes ? Que penser de la complémentarité des rôles masculins et féminins ? Comment la femme américaine s'adapte-t-elle à la société de consommation ? Quelles sont les attitudes politiques des femmes en Europe et aux Etats-Unis ?

Dossier n° 10 : LA PROSPECTIVE.

Où en est la recherche prospective en France et dans le monde ? Quels sont les facteurs de changement ? La semaine de 30 heures est-elle une utopie ou un espoir ? L'évolution du contenu culturel des loisirs conduit-elle à un jugement optimiste ou à un jugement pessimiste sur la vie culturelle des masses contemporaines ? La prévision active qui envisage l'intervention du sujet social est-elle du domaine de l'animation culturelle ?

Dossier n° 11 : LES ASSOCIATIONS VOLONTAIRES.

Quels sont leur rôle et leur fonction dans la société actuelle ? Existe-t-il des palliatifs à la carence des services collectifs ? Quels sont les différents types d'Association ? Accélèrent-elles ou freinent-elles la participation politique ? Comment s'insèrent-elles dans les activités de loisir ?

DOCUMENTS TECHNIQUES

L'EXPOSITION-PARTICIPATION : La participation du public à la connaissance du milieu.

L'exposition support de l'information (Information-Participation photographique/Information-Participation graphique). Principes de base pour réaliser une exposition. Trois réalisations : Etampes, Blois, 6^e arrondissement de Paris. (Prix du document : 5 F.)

● **Documents réalisés à la demande de l'Institut national d'éducation populaire :**

DEMOGRAPHIE

Les grandes données démographiques : natalité, immigration, mortalité, nuptialité, fécondité. Population urbaine, Population rurale.

LES STRUCTURES SOCIO-PROFESSIONNELLES EN FRANCE.

Evolution de la population active par rapport à la population totale. Les jeunes et l'activité. Activité masculine et féminine. Caractéristiques géographiques.

LE FAIT URBAIN EN FRANCE.

Evolution de la population urbaine. Répartition de la population par département. Le réseau urbain français. Villes et agglomérations urbaines. Le phénomène parisien. Evolution probable du phénomène urbain.

EVOLUTION DU LOISIR DANS LA SOCIETE FRANÇAISE (1950-1965).

Définition du loisir. Dépenses de loisir. Temps de travail et de loisir. Scolarité. Les activités de loisir : tendances actuelles et perspectives d'évolution.

● Documents réalisés en collaboration avec le « Mouvement « Jeunes Femmes » en février 1969 :

LA REGION ACTUELLEMENT.

Les divisions administratives de la France : rôle, fonction, attributions. Organisations administratives du département. Les organes nommés, les organes élus (rôle, fonction et attributions). (Nombreux schémas.)

PARIS situation administrative et structures actuelles.

Paris capitale : situation économique et sociale de Paris par rapport à la France; Paris ville-département; rôle, fonction et attributions du préfet, des maires, du conseil général. Le district, la région parisienne. (Nombreux schémas).

LA REFORME DU SENAT.

Définition, rôle, fonction et attributions du Sénat. Projet de réforme.

Tous ces documents comportent une bibliographie en annexe. Chaque document : 5 F servi hors abonnement.

● Nous signalons enfin, qu'un **Guide des sciences sociales et de l'organisation** du loisir recense les ouvrages parus en langue française sur le loisir de 1959 à 1965 et complète un premier ouvrage sur le même thème paru en 1959 (Editions Cujas).

L'abonnement-cotisation annuel à l'Association est de 30 F. Il donne droit à une carte de membre, au service des dossiers et prestations. Règlement par chèque ou mandat au nom de : Association « Culture populaire et sciences sociales », 66, rue Joseph-Chaileil, 78 - VIROFLAY.

Nous répondrons à toute demande de renseignements complémentaires et nous espérons vivement des réactions et des suggestions de votre part.

3 la vie de Peuple et Culture

réunions du bureau national

Compte rendu de la réunion du 3 mai 1969

Présents : H. de Gisors - J. Guénée - M. Jacquey - A. Lemarchand - J. Perret - A. Plégay - J. Rovin - B. Smaghe.

1.

Compte rendu du Comité directeur du 16 mars 1969.

- a) **Décisions** : texte initial complet de 180 pages à la disposition des membres du Comité directeur au siège du Mouvement.
- b) Texte réduit au maximum pour la diffusion aux adhérents.

2.

Les éditions.

La série **Documents de travail** est ouverte. Le Bureau unanime regrette les pages blanches du bulletin (dernières pages, n° d'avril). Par ailleurs, la liste des groupes régionaux dans le calendrier des stages doit être complétée.

3.

Les stages pour animateurs de Clubs agricoles aux armées et les relations avec la commission « Armée-Jeunesse ».

- a) D'abord, reprendre contact avec la Commission.
- b) Si PEC s'engage à nouveau, le travail doit être suivi sérieusement : reprise de contact avec les anciens stagiaires, et communication de la liste de ceux-ci aux groupes régionaux pour le moins.

4.

Postes :

- a) remplacement du poste de PEC-Isère : accord du ministère;
- b) permanent en milieu rural — décision actuelle en suspens.

5.

Situation du compte budgétaire « P.C.A. ».

A réaliser en 1969 : 3 300 journées.

Réalisées et liquidées à ce jour	700
» en cours de liquidation	1 500
Programmées d'ici juin	540
Prévues entre juin et décembre	1 060
Total	3 800

6.

Situation du compte budgétaire « Congés culturels ».

A cette date, les 93 bourses restant de 1968 sont utilisées.

Prévision jusqu'en juin : 187 bourses

De juillet à décembre : 145 »

Total : 332 »

Notre contingent pour 1969 est de 350.

7.

Situation des M.J.C.

Rappel de la décision du CNAJEP d'entendre le président, Jarrot, le 14 mai et ceci avant toute autre décision prise à la demande de la FFMJC.

8.

Les réunions des « groupes de travail de secteur ».

Le groupe « enseignement » se réunit le 18 mai à Paris. Le groupe « promotion du monde du travail » se réunit les 17 et 18 mai à Clermont-Ferrand.

Les services nationaux mettent en œuvre la convocation de ces réunions.

L'équipe d'animation du stage d'Houlegate « action culturelle des comités d'entreprises » s'est réunie à Saint-Etienne.

9.

Les relations internationales.

L'Office franco-qubécois refuse d'intégrer plus de 5 % de 30 ans et plus dans les effectifs pris en charge. La participation financière de l'OFO aux projets PEC est donc à exclure pour le moment. M. Vignal présentera un projet pour une école de formation de jeunes animateurs au Québec 1970.

J. Dumazedier doit nous informer des propositions d'échange pour 1969 avec les Québécois.

Une succession de rencontres est à planifier à la demande de l'Académie socialiste de Prague pour les prochaines années. Deux délégués de Prague sont invités à venir à Paris à cet effet. La date du 31 mai est retenue pour entendre un exposé exhaustif sur les échanges réalisés en 1968 et les projets pour 1969.

10.

Situation financière.

Après l'entrevue avec M. Maheu, J. Rovan estime que l'on peut compter sur la reconduction très probable de la subvention 1968. Le trésorier convoque en conséquence au plus vite la commission financière pour établir le budget prévisionnel.

11.

La Commission « Cinéma ».

Le Bureau accueille F. Thébaud qui présente les réalités actuelles de la Commission.

La Commission Cinéma à « Paris » a toujours été en difficulté. Depuis plusieurs années, c'est le groupe PEC-Nord qui en est le support. De nouvelles perspectives se dessinent pour l'action de PEC en ce domaine. F. Thébaud communiquera par écrit au Bureau son intervention qui recueille l'approbation unanime du Bureau.

Au cours de la discussion apparaissent notamment les points suivants :

a) La Commission doit aider le Mouvement à définir la position de PEC sur le cinéma et son rôle en 1970, en particulier l'apport de PEC dans une pédagogie du cinéma, les méthodes et les moyens audio-visuels, les moyens techniques de notre temps, les liens entre la Commission et Culture et Télévision.

b) Le cinéma d'animation, le court métrage documentaire, la participation à Scopcolor, les cycles, les thèmes.

c) Le Bureau doit laisser le maximum d'initiative à la Commission, comme il doit sauvegarder tout ce qui se fait dans les secteurs particuliers d'interventions. Le BIA peut être un lien entre tous ces travaux de groupes et de commissions.

d) Le cinéma peut être un moyen de lutte politique quotidienne, mais aussi un élément d'une lutte générale présentant tous les choix pour des perspectives politiques nouvelles. L'élément libérateur de l'acte créateur doit s'opposer à tous les obscurantismes quels qu'ils soient.

e) L'animateur doit avoir obligatoirement une culture humaine et une dimension politique et une double compétence : par rapport au contenu et par rapport au public. Il exclut la sélection du public par rapport aux œuvres.

Conclusions :

a) Le Bureau est impressionné par le travail prévu et souhaite qu'il soit poursuivi. « Une charte » doit être élaborée dans un bref délai;

b) La filmographie des fiches de lecture pourrait être « reprise par thème »;

c) Le secteur « famille-télévision » (le public là où il est) est à retenir, ainsi que l'étude attentive des progrès et procédés techniques nouveaux dans le secteur large de l'audio-visuel;

d) La commission doit être au service de toutes les activités du Mouvement;

e) Il faut préciser les relations avec le CREPAC.

12.

Le B.I.A.

a) Critique du n° 1.

Certains lecteurs auraient souhaité que le Bureau prene position sur la régionalisation.

Le Bureau estime qu'il aurait fallu expliquer, dans le cadre de ce numéro du B.I.A., pourquoi Peuple et Culture et l'éducation populaire ne peuvent pas se désintéresser de la régionalisation et de la décentralisation comme moyens d'autonomie et de démocratie.

b) Elaboration du n° 2.

H. de Gisors donne le sommaire du n° 2, axé sur le développement culturel du monde du travail. Son élaboration ne se fera qu'après les journées d'études du secteur de programmation en question (17 et 18 mai).

Le président, B. Cacérès.

Le secrétaire de séance,
B. Smagghe.

Compte rendu de la réunion du 31 mai 1969

Présents : B. Cacérès - D. Choblet - H. de Gisors - J. Guénée - A. Lemarchand - J. Perret - A. Piégay - J. Rovin - B. Smagghe.

Invités en partie : J. Dumazedier - M. Vignal.

Le compte rendu des travaux du dernier bureau est adopté.

1.

Comité permanent du C.E.P.

Le samedi 14 juin, de 9 h. à 12 h., le Comité permanent sera créé.

Déroulement de la séance : information sur le travail du CEP, débat, nomination des membres du Comité.

J. Dumazedier précise les nouvelles orientations de travail du secteur « enseignement ». L'actuelle spécialisation du groupe de travail, dans le secteur de la formation des maîtres doit être repensée. Le groupe étudie, en accord avec le CEP, de nouvelles possibilités d'intervention.

2.

Mis à disposition.

Le ministère intéressé ne se prononcera pas avant le résultat des élections. Le Bureau du 28 juin devrait avoir en main les éléments lui permettant de se prononcer.

3.

Rapport d'activités du secteur « relations internationales ».

a) M. Vignal présente un premier document de travail. Cet important rapport d'activités, très apprécié du Bureau, sera envoyé aux responsables « relations internationales » des groupes régionaux.

Un deuxième document qui examinera les problèmes financiers, humains et politiques de ce secteur sera présenté au Bureau du 28 juin.

La date de la réunion de programmation du secteur « Relations internationales » sera fixée par Marc Vignal, en accord avec les responsables des régions.

Examen du problème région parisienne :

Légalement constituée, dotée d'une subvention, l'association PEC-Région parisienne ne fonctionne qu'au ralenti.

J. Guénée aura une entrevue avec le président de l'association et recherchera un nouvel animateur régional.

Les relations financières entre PEC national et PEC-Région parisienne devront être épurées.

Compte rendu des journées de Clermont-Ferrand.

Lemarchand, Cacérès, de Gisors, Smaghe, informent le Bureau du déroulement de ces journées.

Le Bureau demande : un rapport de fond sur le secteur du développement culturel du monde du travail, le compte rendu plus détaillé des journées de Clermont-Ferrand.

Préparation des journées de programmation.

— **14 juin**, après-midi : Développement de la démocratie locale et régionale.

L'avenir de ce secteur et la préparation de l'Université constitueront les thèmes essentiels de cette séance.

— **28 juin** : Elaboration et mise en œuvre d'une politique démocratique de la diffusion culturelle.

Préparation du Comité directeur.

Le prochain Comité directeur aura lieu le 29 juin. L'ordre du jour est fixé par le Bureau.

Questions diverses.

a) classement indiciel du personnel : le Bureau approuve les propositions de la commission financière.

b) Application de la nouvelle grille des salaires aux permanents régionaux. Des circulaires approuvées par le Bureau national seront envoyées aux présidents des groupes régionaux.

c) Ligue de l'Enseignement. A. Lemarchand représentera PEC au Congrès. Le président aura une entrevue avec les responsables de la Ligue avant le Congrès.

Le président, B. Cacérès.

Le secrétaire de séance,

comité directeur

Compte rendu de la réunion du 16 mars 1969

matinée (9 h. 30-12 h. 30)

La séance est ouverte par le président, **Bénigno Cacérès**.
Compte rendu des activités du Bureau national, présenté par
B. Cacérès, président du Mouvement.

EXPOSE INTRODUCTIF

— **Le fonctionnement des organismes démocratiques** du Mouvement a été assuré. A ce jour, trois Comités directeurs se sont tenus, 9 réunions, les journées de programmation des 1^{er} et 2 février; un Bulletin mensuel rend compte de ces diverses activités.

— **de nouvelles structures administratives** ont été mises en place : nomination d'un directeur de l'ensemble des services : Jacques Guénée, qui coiffe trois services (Administration, Interventions, Centre d'études et de programmation) qui sont subdivisés.

● Restructuration des commissions et des groupes de travail pour la plupart des secteurs d'activités et de programmation.

Deux Universités d'été sont prévues :

- à Rouen : Aménagement du territoire,
- à Houlgate : Diffusion de la culture.

Une Université d'été « Méthodes » est en préparation pour 1970.

Le Bulletin d'information aux animateurs a été repensé. Sa publication va être reprise incessamment et la réorganisation du service de Documentation est en cours, afin de traduire les 7 grands secteurs de l'action de PEC retenue par le travail de programmation entrepris au début de l'été.

Bénigno Cacérès termine en félicitant Georges Jean de la parution de son livre de poèmes : **Les Mots entre eux.**

COMMUNICATION DE LA SITUATION FINANCIERE.

a - Exposé de Joseph Rovin.

— subventions :

Sauf en ce qui concerne la subvention du ministère de l'Agriculture, le sort des aides que nous recevons de l'Etat est encore incertain.

— dépenses supplémentaires à prévoir :

Au total 165 000 F., c'est-à-dire plus de 10 % : augmentations de salaires, créations de postes, crédits de fonctionnement du Centre d'études et de programmation, des commissions, du service de documentation rénové; le Bulletin, prestation nouvelle gratuite fournie aux adhérents pour le bon fonctionnement de l'information représente une dépense supplémentaire de 15 000 F. et la même somme doit être prévue pour les trois Comités directeurs supplémentaires. Ce déficit sera compensé en partie par les ressources supplémentaires durs aux activités de promotion collective agricole restant sur 1968, mais subsiste une probabilité de déficit non négligeable.

— Où trouver de nouvelles ressources ?

Sans doute par des contrats avec l'Education nationale et du côté de la Délégation à l'aménagement du territoire, à condi-

tion de renforcer nos activités dans ces deux secteurs. Le Bureau a, par ailleurs, terminé l'étude et l'adoption du statut du personnel qui a été communiqué aux intéressés pour recueillir observations et revendications.

b - Discussion au sujet de la Promotion collective agricole et des stages « Congés culturels » : de la répartition des ressources entre PEC National et associations régionales.

Le Bureau a décidé de relever la quote part de subvention du ministère de l'Agriculture attribuée aux associations régionales. Le nouveau taux de 24 F. + 5 F. par journée-stagiaire représente le maximum qu'on puisse actuellement affecter aux régions sans creuser un nouveau trou dans le budget national. **G. Héliot** trouve ce taux encore insuffisant pour permettre aux associations régionales de rémunérer un permanent, donc de faire une politique valable sur le plan rural. On devrait poser le problème non seulement sur le plan financier mais aussi sur celui de la politique culturelle à mener dans le milieu rural. **B. Cacérés** indique que le Mouvement disposera à brève échéance d'un permanent national spécialisé dans les questions agricoles.

A. Durand souligne que les activités « Congés culturels » posent, elles aussi, des problèmes graves sur le plan matériel. Elles sont en général déficitaires mais, politiquement, nous ne pouvons accepter de sacrifier cette catégorie de jeunes travailleurs. Cette discussion, disent **M. Jacquy** et **J. Dumazedier**, met en évidence un problème fondamental : comment répartir les ressources de PEC national et des associations régionales ? On ne peut pas se dispenser de l'étude des coûts de ces opérations (nationales et régionales) et faire entrer cette étude dans le cadre plus général de l'examen des rapports futurs entre les deux niveaux de notre action.

SUITE DE L'ELABORATION DU PROGRAMME 1969.

a - J. Guénée présente l'organigramme du Mouvement.

Cette organisation fait du directeur des Services, le véritable « patron » de la maison, chaque responsable de secteur n'ayant qu'une responsabilité strictement limitée aux affaires concernant son secteur.

b - J. Dumazedier présente les projets du Centre d'études et de programmation (C.E.P.)

Sont prévues à bref délai : une réunion constitutive du C.E.P. et la création d'un conseil permanent du C.E.P. composé de personnalités compétentes amies du Mouvement, de délégués des groupes de travail et des commissions, et enfin de deux animateurs délégués par le Collectif. Ces créations répondent au vœu de voir s'instaurer une forme de travail collégiale. Ce Conseil permanent n'aura pas de pouvoir de décision, celui-ci reste réservé au Bureau.

J. Dumazedier présente ensuite le bilan en fonction des activités de PEC de son séjour de deux mois au Québec. Il a l'intention de donner une information sur l'état actuel de la contestation dans la société québécoise et chez les étudiants américains; d'utiliser le travail qu'il vient de faire sur le Centre de documentation de l'ICEA (Institut canadien d'éducation des adultes) pour le Comité de programmation sur la réforme du service de documentation de PEC; d'informer sur l'évolution actuelle du système scolaire dans un Centre d'éducation permanente au Québec et dans les zones les plus avancées; d'entretenir la commission « Méthodes » du travail fait à Berkeley sur la dynamique de groupe et sur la façon d'améliorer l'entraînement mental en fonction de la théorie de la décision; de proposer à la commission « Lecture » de réaliser des fiches sur des livres techniques. Au Québec, ce travail d'analyse a été fait sur les principaux livres relatifs à l'éducation permanente, travail à exploiter dans les cercles d'études, universités, études du milieu, etc...; de participer en juin au 1^{er} Festival du Livre, à Nice, organisé par le Syndicat des éditeurs et libraires pour en faire l'équivalent du Festival du film à Cannes. Son action doit être à la fois revendicative et éducative sur 3 secteurs : commercial (librairie), non commercial privé (bibliothèques), secteur public, y compris les bibliothèques d'enseignement.

M. Jacquey voit dans le C.E.P. une porte ouverte à la créativité et à l'initiative des cadres du Mouvement puisqu'il peut accueillir toute suggestion, même à l'état naissant, demandant élaboration et mise en forme.

J. Rovin demande que le C.E.P. se penche rapidement sur la discussion qui a lieu actuellement autour de l'intervention de l'université dans l'éducation des adultes.

J.-F. Chosson suggère que le C.E.P. utilise les travaux de l'Université de Paris (Léon-Debeauvais) sur la psychologie des adultes et les colloques de l'I.N.F.A. où l'on retrouve animateurs, formateurs de l'industrie et syndicalistes (sauf la C.G.T.).

J. Dumazedier prévoit donc une réunion du groupe de travail « éducation scolaire, éducation permanente » afin que PEC puisse tenir compte de toutes les formes de recherches et dégager des principes d'interventions originaux. Notamment en ce qui concerne Grenoble.

c - La discussion retrouve le problème fondamental de la circulation de l'information et du déséquilibre douloureux entre ceux qui sont dans l'action et ceux qui ont le privilège de suivre l'innovation. Ce déséquilibre illustre l'urgence de mettre en place le C.E.P. dont l'objectif est avant tout de programmer nos ressources (hommes et documents) pour le rendement maximum, ce qui inclut la circulation de l'information.

d - **Réalisation et diffusion des comptes rendus des réunions du Comité directeur et du Bureau national et problème de l'information en général dans le cadre du Mouvement.**

J. Ader et **J. Barbichon** posent le double problème de la fidélité au message d'autrui et de transmission rapide d'une grande quantité d'informations de qualité.

On discute autour d'une double proposition d'Ader : faire un compte rendu extrêmement court et immédiat de la séance, une ou deux pages rédigées par quelques participants qu'on adopte avant de se séparer et qu'on diffuse (à quoi **P. Borker** objecte que de tels résumés ont naguère été mal accueillis. **G. Cacérés**, entre autres, déplorait la fausse impression d'unanimité qui en résulte puisque les positions défendues par les différents membres n'apparaissent plus); dégager un thème marquant, particulièrement débattu au cours de la journée et dans le Mouvement, qu'on analyserait, à propos duquel on

ferait apparaître les diverses tendances et dont on pourrait suivre l'évolution à travers la vie du Mouvement.

Décision est prise (20 voix pour, 0 contre, 0 abstention) : de **diffuser les comptes rendus du Comité directeur sous la forme d'un résumé « le plus court et le plus fidèle possible »** (en moyenne 8 pages du Bulletin) et de **demandeur au C.E.P. d'étudier le problème de la communication des thèmes essentiels traités dans le Comité directeur, à l'ensemble des adhérents** (ce qui suppose l'énorme travail d'analyser non seulement la séance présente mais aussi les précédentes).

après-midi (15 h. 35 à 17 h. 30)

1.

Discussion à propos du film du CREPAC « Certifié exact » que les participants ont vu après le déjeuner.

B. Cacérès présente le CREPAC (Cf. Bulletin d'avril, p. 30 et 31). PEC fait partie de l'Association mais pour adhérer à la coopérative de production, il faut verser 1 million (anciens francs). Celle-ci s'est assurée le concours de la Fédération des maisons de jeunes et de la culture, de la Ligue de l'enseignement, de la FEN, la CFDT. **J. Dumazedier** pense que cette création pose trois problèmes capitaux.

— celui de la liberté d'information de la télévision. L'essai de mettre sur pied une structure parallèle paraît typique de la révolution culturelle qui est en train de s'instaurer des deux côtés de l'Atlantique en ce qui concerne la recherche de structures d'information neuves.

— au moment où les lycées passent d'un enseignement d'élites à un enseignement de masse, et que les CAL revendiquent la transformation du lycée en centre culturel de quartier, il est essentiel, si l'on veut créer une sorte de lycée critique complémentaire du lycée normal, de l'alimenter par une matière portant sur de vrais problèmes que l'enseignement ne traite

pas ou sans une liberté d'esprit suffisante et qui constitue une culture vivante.

— le troisième problème se situe au niveau de la propriété des lignes d'information. Si dans une société, l'information novatrice, au plan politique, devient un des moteurs de la révolution culturelle, qui en décidera l'orientation ? A qui le pouvoir ? A qui l'argent ? Il y a là la nécessité d'une révision des rapports entre le secteur d'Etat qui paye les crédits pour les lycées, pour la télévision et les secteurs commerciaux qui pensent avant tout à réaliser des profits et enfin les structures non commerciales et critiques.

On peut faire au contenu des films présentés certaines critiques graves, mais ils permettent de faire dialoguer les gens, de les faire réfléchir sur des situations concrètes, dans leur ville, leur village; ils permettent de réduire le déséquilibre entre la façon dont les événements sont vécus à Paris et en province; enfin il y a longtemps qu'on utilise dans les ciné-clubs des circuits parallèles avec des films dont, malheureusement, souvent la qualité laisse à désirer car ce sont des films d'amateurs; la création du CREPAC répond donc à un besoin.

Il est décidé que **PEC** devra soutenir cette opération et devenir un membre coopérant de la Société, en lançant au besoin une souscription pour trouver les 10 000 F nécessaires pour y entrer et qu'un groupe d'animateurs de **PEC** devrait travailler avec l'équipe de R. Louis, au moins pour les réalisations portant sur les sept thèmes de notre programme.

2.

Compte rendu des journées de Montauban sur la Promotion collective agricole.

Ces journées étaient destinées à examiner l'ensemble des activités réalisées dans ce secteur, pour aboutir à une programmation pour 1969. Elles ont mis en évidence, dans l'ensemble des régions, des thèmes communs et des thèmes différenciés : les uns mettent davantage l'accent sur la formation économique, les autres sur la découverte ou la connais-

sance de la nature. De même, certaines actions sont faites directement par les ruraux. D'autres groupes, au contraire, font des stages en s'appuyant plutôt sur des institutions, des organismes.

Deux grands problèmes sont ressortis de cette rencontre de travail : nécessité d'une Commission rurale plus structurée, nécessité d'un permanent pour l'ensemble des activités rurales.

3.

Débat concernant les journées de programmation.

Devant les difficultés opposées par de nombreux animateurs du Mouvement à la tenue d'une session de programmation pendant les vacances de Pâques (arguments tirés tantôt de la situation politique interne du Mouvement, tantôt du besoin de repos et de vie familiale pendant la période envisagée pour cette session), le Bureau a jugé préférable d'échelonner l'étude de chaque thème sur 7 week-ends de 48 heures plutôt que de consacrer 6 jours d'affilée à l'étude de la programmation. Les trois premiers (Education permanente, Monde du Travail, Démocratie locale) auront lieu en mai-juin; les autres à partir de septembre. Ils seront ouverts à tous.

Protestation de **C. Quin** : C'est une conception qui, au profit des seuls problèmes de méthode, ne permet pas de définir les objectifs précis qu'on risque de se laisser imposer par les circonstances.

Il est appuyé par **G. Cacérés** qui craint en outre que le fractionnement des secteurs d'activités n'empêche toute coordination et tout dialogue précis entre les différents secteurs de travail.

J. Dumazedier dit aussi son regret de cette décision : il souhaitait reprendre dans un autre climat les problèmes de programmation et d'orientation générale. Il faut programmer six mois à l'avance; il n'y a pas de coordination possible sans prévision, il fallait envisager ensemble l'étude de la programmation 69 et 70.

Cependant il appuie fortement le choix des 6 secteurs prioritaires, comme résultat d'une confrontation entre plusieurs critères.

— le premier critère : c'est une politique culturelle progressiste qui consiste à favoriser une modernisation de la culture par rapport à tout ce qui nous paraît anachronique et une démocratisation maximale dans tous les domaines,

— le deuxième plan : ce sont les actions en cours qu'on ne peut pas abandonner,

— le troisième : c'est une considération des ressources financières permettant de choisir parmi des choses également honorables (par exemple : la promotion collective agricole).

M. Jacquey croit tout à fait fondamental et souhaitable de partir des actions précises et concrètes de PEC pour pouvoir réfléchir à la manière dont elles vont s'inscrire dans une orientation effectivement politique.

G. Héliot déplore que M. Jacquey lui donne l'impression de ne pas essayer d'avoir un minimum de réflexion sur les objectifs qui déterminent un programme avant de l'élaborer; il s'oppose fondamentalement à l'orientation qui consiste à dire que ce sont les actions entreprises qui vont définir les orientations. Il s'oppose également à cette façon de penser qui est sous-jacente dans ce qu'a dit M. Jacquey et qui consiste, selon lui, « à nous présenter, nous qui avons placé le problème sur le plan des objectifs au départ, comme des gens qui parachutent des espèces de volonté politique sur le Mouvement. Un certain nombre d'entre nous sont aussi militants politiques, mais les problèmes d'orientations que nous posons sont des problèmes vécus. »

J. Dumazedier conclut qu'en ce qui concerne l'action culturelle, il faut la traiter à travers la programmation culturelle et **G. Jean** souhaite que le problème des orientations du Mouvement fasse à nouveau l'objet d'un débat général.

Le Comité directeur passe au vote sur les 7 week-ends : 13 voix pour, 0 contre, 7 abstentions.

4.

A propos de l'école de perfectionnement des animateurs de PEC.

M. Jacquy regrette, en son nom personnel, le peu de place qui est faite dans notre réflexion et dans notre formation aux disciplines cliniques pourtant fondamentales pour l'animateur : développement d'une certaine attention à lui-même, d'une capacité d'entente vis-à-vis des autres qui occupe une place considérable dans les échanges et le fonctionnement d'un groupe, d'une certaine richesse de la pensée.

Il donne ensuite la parole à G. Jean, J.-F. Chosson, J.-C. Doucet sollicités par le Bureau de réfléchir à ce que devrait être l'école de perfectionnement prévue :

G. Jean : « Les animateurs ont besoin d'une information personnelle au niveau des connaissances et je dirai même de celles qui ne sont pas directement liées à l'acte : information personnelle formatrice et désintéressée. Nous avons besoin de nous informer réciproquement des méthodes diverses d'animation, d'éducation des adultes. Il faut faire une réflexion approfondie sur la pédagogie des stages et que l'école de perfectionnement ne se disperse pas, qu'elle apporte chaque année un thème de réflexion majoritaire (par exemple) : les problèmes linguistiques... »

J.-F. Chosson : « Il faut profiter des travaux faits par d'autres : Colloque d'Amiens (documents sur la finalité de l'enseignement) et travaux de la Commission « esthétique »; Colloque de l'I.N.F.A. (**Objectifs et besoins en matière de formation des adultes, Organisation et programmation, l'évaluation des résultats**). La Commission « Entraînement mental et méthode » propose des stages d'entraînement à la prise de décision et projette des stages de l'entraînement à l'expression orale, à la lecture rapide. Il semble que les stages d'entraînement mental d'un type traditionnel cèderaient la place à des stages spécialisés, c'est-à-dire, l'entraînement mental appliqué à quelque chose. On peut aussi créer des stages « Initiation aux mathématiques modernes » et « entraînement mental et créativité. »

Compte rendu de la lettre de J.-C. Doucet, excusé : pour l'animateur, l'école de perfectionnement est indispensable au moins une semaine par an avec en plus un stage dans un organisme autre que PEC; des confrontations sur les méthodes pédagogiques et la pédagogie des stages. Il faut étudier le problème de l'insertion des sciences sociales dans la formation des instituteurs et travailler le problème de l'école ouverte.

B. Cacérès propose que les quatre orateurs soient chargés de présenter un ou plusieurs programmes qui seront soumis au prochain Comité directeur.

L'ordre du jour prévoit encore un rapport du président sur les Relations extérieures. Etant donné l'heure, il est décidé que ce rapport sera envoyé par écrit aux membres du Comité directeur.

La séance est levée à 17 h. 30.

limousin

● Le groupe régional de Peuple et Culture-Limousin a tenu son Assemblée générale le 11 mai 1969. Ont été élus :

Président : L. Puydebois;

Vice-président : R. Bossoutrot, M.-H. Chèze;

Secrétaire général : F. Quilez;

Trésorier : E. Pouget.

● Certaines publications (ronéotypées) réalisées par ce groupe sont disponibles au siège de l'Association régionale (Les Condamines, 19 - Tulle) :

— **La condition ouvrière en Limousin** (10 F);

— **Femme et citoyenne** (4 F);

— Compte rendu d'un voyage en Yougoslavie (octobre 1967)
(4 F);

— Compte rendu d'un voyage en Yougoslavie (avril 1968)
(4 F);

— Compte rendu d'un voyage en Tchécoslovaquie (avril 1969)
(3 F).

haute-savoie

Le groupe régional de Peuple et Culture-Haute-Savoie a tenu son Assemblée générale (29 janvier 1969) et son Comité directeur (14 février 1969). Ont été élus :

Président : M. Hermann;

Vice-présidents : MM. Rey et Demard;

Secrétaires : Mme Vergeot, M. Perret;

Trésoriers : Mmes Odesser et Riguet.

— tarn-et-garonne —

ASSEMBLEE GENERALE

Le dimanche 18 mai s'est déroulée au Foyer rural de Castelmayran l'assemblée générale de PEC de Tarn-et-Garonne.

74 adhérents, soit environ 40 % du nombre des membres, étaient présents. On notait une forte participation d'agriculteurs, ce qui témoigne de l'intérêt suscité par nos activités concernant le milieu rural.

Le rapport moral mit l'accent sur la multiplicité de nos actions de formation dans leur forme, le contenu, l'implantation géographique, la répartition socio-professionnelle des participants.

Le bulletin trimestriel, bien que modeste, a permis de bien assurer la liaison et l'information des adhérents.

Le secteur « relations internationales » paraît être celui qui connaît la plus grande expansion. Ceci est la conséquence d'une action réfléchie, organisée selon des principes définis :

- limitation des pays avec lesquels nous sommes en relation, et pour les grands pays, limitation à certaines régions (exemple pour l'Allemagne : Bade-Wurtemberg et Bavière),
- élimination des liens occasionnels par la réciprocité et la permanence des échanges,
- action coordonnée avec les autres initiatives existant dans la région (jumelages Laguëpie-Olice pour la Tchécoslovaquie, Castelmayran-Stollhofen pour l'Allemagne),
- organisation de cours linguistiques pour adultes (le langage parlé étant un élément essentiel dans la communication).

Parmi les innovations, le rapporteur signale l'action au Centre de formation professionnelle agricole de Moissac (formation civique assumée par PEC à raison de 2 heures toutes les 2 semaines).

Dans le domaine des « relations extérieures » outre les rapports, traditionnels désormais, avec les organismes de jeu-

nesse et d'éducation populaire, les syndicats ouvriers, enseignants et agricoles, les services de la Jeunesse et des Sports, on doit noter des rapports fructueux avec les services d'agronomie et ceux de l'Education nationale.

Nos interventions auprès des conseillers généraux ont conduit l'assemblée départementale à décider la constitution d'une commission chargée d'étudier les problèmes de l'aménagement des sols de vacances autour du futur plan d'eau de Malause : PEC, la FOL, les représentants des communes riveraines y siègeront.

Les interventions portèrent surtout sur la Promotion collective agricole pour laquelle PEC-national est l'un des organismes consentant le plus grand effort en faveur de ses groupes de base, sur le fonctionnement du groupe.

Quelques problèmes se sont posés après les événements de mai-juin 1968. Certains enseignants, bénévoles PEC, sont d'ailleurs pris par les réunions fréquentes qui ont lieu dans le secteur scolaire. Il s'ensuit qu'ils ont consacré moins de temps à PEC, mais les activités ont pu être maintenues grâce à de nouveaux animateurs bénévoles.

Il semble toutefois qu'il faudrait en tenir compte dès l'élection du nouveau Comité directeur.

Après cette discussion le rapport moral a été adopté à l'unanimité. Le rapport financier, après quelques demandes de précision, fut également adopté à l'unanimité.

L'orientation était ensuite abordée, à partir d'un texte présenté au nom du bureau sortant unanime.

Ainsi les organismes politiques du groupe devront agir en fonction de valeurs définies :

- affirmation du « droit au bonheur » qui ne peut être conçu comme la recherche du bien-être dans une société de consommation,
- lutte contre les inégalités culturelles qui ont pour conséquences l'aliénation de l'homme, mais aussi contestation des inégalités sociales et économiques car une interdépendance existe entre ces trois domaines,
- la fonction contestataire du mouvement culturel devra s'exercer quel que soit le système politique dans lequel nous vi-

- vons. PEC ne pourra jamais accepter d'être la courroie de transmission d'un gouvernement, d'un parti, d'une église,
- lutte contre la technocratie et la bureaucratie, contre les attitudes de consommation passive dans le domaine de l'éducation et du loisir.

Ces valeurs ne sont pas spécifiques à PEC. Elles sont partagées par d'autres avec lesquels nous devons établir des rapports. Ces organismes constitueront nos « partenaires préférentiels », mais nous refusons l'état de subordination : les partenaires ne sont pas des tuteurs. Nous chercherons à réduire les divergences, mais nous refuserons ce qui peut conduire à la paralysie de notre action. Cette action sera menée par des moyens propres, ceux qui sont compatibles avec notre vocation de mouvement culturel, ce qui nous impose par ailleurs de dépasser les problèmes débattus avec nos partenaires préférentiels, car la culture n'est pas seulement liée à plus de justice sociale, mais aussi à la liberté d'expression. Certains combats, lutte contre la vulgarité dans le domaine de l'Art par exemple, sont essentiellement culturels.

En adoptant cette motion, l'assemblée générale a refusé la recherche d'une impossible neutralité.

Le texte d'orientation prend parti contre toutes les forces d'aliénation de l'Homme. Incidemment il exprime sa sympathie au peuple tchécoslovaque « qui recherche dans des conditions dramatiques sa propre voie d'accession au socialisme ». Il déclare vouloir exprimer un état d'esprit, une volonté d'acheminement vers une forme de socialisme humain : en dénonçant toutes les inégalités, il s'élève contre l'exploitation de l'homme par l'homme ».

L'assemblée a procédé ensuite à l'élection du Comité directeur (président : R. Mariet; vice-président : J. Bourgon; secrétaire général : D. Choblet, J. Ducassé (adjoint); trésorier : R. Malet).

nouveautés

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Série de dossiers ronéotypés, format 21 × 27,
30 pages, 3,50 F. franco de port :

1. *Economie touristique, économie agricole* (PEC-Isère).
2. *Démarche culturelle avec des jeunes travailleurs en milieu urbain* (PEC-Isère).
3. *Les espaces verts* (PEC-Isère).
4. *Troisième âge* (PEC-Isère).
5. *Ecole pour la vie* (PEC-Isère).
6. *Connaissance de la capitale régionale : Clermont-Ferrand* (PEC-Puy-de-Dôme).

chants et danses de france

L'Association « Chants et danses de France » dont le secrétaire général est Jacques Douai, le chanteur bien connu qui assure, avec Thérèse Palau, la direction du Ballet national populaire, organise des stages de formation professionnelle d'animateurs culturels de « chant choral » et de « danses françaises ». Il s'agit de stages d'information, d'initiation, de perfectionnement (durée, 10 jours) et de stages de formation professionnelle (durée, trois ans, 30 heures de cours par semaine, lieu de stage à Paris, diplôme de fin d'année) à l'attention de jeunes (de 16 à 25 ans) susceptibles d'animer des ateliers d'enfants, d'adolescents, d'adultes. Les renseignements sont à demander à **Chants et danses de France**, 129, avenue du Roule, 92 - Neuilly.

NOUVEAUTE

LA CULTURE PLANIFIEE ?

par Georges BENSAID

Collection « Peuple et Culture »

aux Editions du Seuil, 336 pages, 18 F.

PEUPLE ET CULTURE, 27, Rue Cassette Paris-VI*

Revue d'Education Populaire

Directeur Gérant : J. Dumazedier

Rédacteur en Chef : B. Cocérés



Copyright Peuple et Culture

Tous droits de reproduction réservés

Com. Parit. 33.096

Dépôt légal : 2^e trimestre 1969.

Imprimerie Hermel, 49, rue Hermel — Paris-18^e